

Le Comité événements est un comité permanent de l'AIQ, établi pour soutenir l'association dans la planification, l'organisation et la promotion de ses événements majeurs (congrès, golf, webinaires).

Le Comité relève directement du conseil d'administration de l'AIQ.

## Rôle et responsabilités du comité

Le Comité événement a pour mission de concevoir et encadrer les événements organisés par l'association, afin d'en assurer la qualité, la pertinence et la portée auprès des membres et partenaires.

À ce titre, le comité est responsable de :

- Définir la programmation annuelle des événements (types, formats, objectifs) ;
- Proposer des thématiques, des conférenciers, des partenaires et des lieux ;
- Superviser l'organisation logistique en collaboration avec l'équipe de la permanence ;
- Développer des expériences engageantes pour les participants ;
- Soutenir la promotion des événements en collaboration avec le Comité communication ;
- Contribuer à la recherche de commandites ou partenariats, le cas échéant ;
- Assurer l'évaluation post-événement et proposer des pistes d'amélioration.

## Composition

Le Comité événement est composé des représentants suivants :

- 4 représentants d'entrepreneurs;
- 4 représentants de Fabricants / Fournisseurs;
- Chargée de projets de l'AIQ

## Présidence

Le ou la président(e) du comité est nommé(e) annuellement par le conseil et doit être un administrateur du conseil afin d'assurer une communication efficace entre le comité et le conseil.

Le ou la président(e) devra présenter un rapport d'avancement écrit à chaque réunion du conseil et soumettre un rapport de fin d'année à l'AGA.

## Fonctionnement des réunions

Le comité organise ses réunions de façon autonome, en fonction du calendrier des événements planifiés. La Chargée de projets de l'AIQ est désignée pour appuyer la coordination des rencontres, le suivi logistique et la mise en œuvre des décisions prises par le comité.

## Financement

Le comité bénéficie d'un budget de fonctionnement attribué par le conseil et approuvé lors de l'AGA. Il est responsable de la gestion rigoureuse de ce budget, et doit signaler rapidement au conseil toute anticipation d'écart significatif. Le comité est sensibilisé au fait que les événements de l'AIQ représentent une importante source de financement pour l'association et s'engage conséquemment prendre des décisions et orienter le comité de manière à assurer l'atteinte des objectifs financiers de chacun des événements sous sa responsabilité.

Chaque automne, le comité soumet un budget prévisionnel en vue de l'exercice financier suivant.

L'exercice financier du comité s'étend du 1er janvier au 31 décembre.